

Les femmes et les finances cantonales : une proposition d'impôt sur les célibataires dans le canton de Vaud

Autor(en): **Bonard, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 474

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^lle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^lle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, ils sont
délivrés des abonnements de 6 mois (3 fr.) relatifs pour le semestre de
l'année en cours.

Que je ne cherche pas
tant
à être consolé qu'à
consoler
à être compris qu'à
comprendre
à être aimé qu'à
aimer.

Prière simple de St-François
d'Assise.

AVIS IMPORTANT
En raison des vacances de Pâques, et la date
du présent numéro ayant été avancée de ce fait, le
prochain numéro du Mouvement ne paraîtra que
le 25 avril. Nous prions nos correspondants et
correspondantes de bien vouloir en prendre bonne
note.

La MOUVEMENT FÉMINISTE

Les meilleurs vœux pour Pâques du
„MOUVEMENT FÉMINISTE“
à ses lecteurs, abonnés, collaborateurs, comme à tous ses amis.

Les femmes et les finances cantonales

IV. Une proposition d'impôt sur les célibataires dans le canton de Vaud

Au Grand Conseil vaudois, le 3 mars dernier, M. R. Rubattel, député radical et directeur de *La Revue* à Lausanne, a développé sa motion demandant l'étude d'un impôt sur les célibataires qui n'ont pas charges légales, le produit de cet impôt devant être affecté à des œuvres en faveur de l'enfance et de l'adolescence. La motion a été renvoyée à une Commission qui prévisera et conclura au renvoi au Conseil d'Etat, avec ou sans recommandation.

Peut-être M. Rubattel en est-il resté au type ridicule et faux du vieux garçon inutile, gourmand, allant de pinte en pinte, ou de la vieille fille égoïste, se bourrant de gâteaux en lisant des romans de Delyly? Sa motion pourrait le faire croire, car plus on réfléchit à sa suggestion, plus on trouve de critiques à faire. En voici quelques-unes:

Tout d'abord et une fois de plus, cet impôt, s'il était voté, nous frapperait sans que nous ayons été consultés, nous serait imposé par une assemblée où les femmes ne sont pas représentées. Cependant, ce serait une majorité de femmes qui payeraient cet impôt, puisque le canton de Vaud comptait, en 1930, 89.475 célibataires femmes et 87.195 célibataires hommes. Cela fait un excédent de 2280 célibataires femmes qui, en toute justice, devraient être exemptées de cet impôt puisqu'il leur est matériellement impossible de se marier, à moins de demander aux hommes de pratiquer officiellement la polygamie...

Qu'on m'entende bien: je ne défends pas ici égoïstement des intérêts matériels, mais je prétends m'élever contre un impôt tout particulièrement injuste. Car, si l'on peut admettre un impôt sur les célibataires, accompagné de primes à la natalité et de dégrèvements fis-

caux pour les pères de famille, c'est en Allemagne, où il faut des soldats à tout prix, c'est en Italie, où Mussolini veut augmenter la population. Mais chez nous, où l'on répète à satiété que notre sol ne peut nourrir ses habitants... Loin d'instituer un impôt sur les célibataires, c'est une récompense qu'il faudrait à ceux et à celles qui ne procréent pas, allègent les charges de l'Etat, le budget de l'instruction publique à tous les degrés, avec ses corollaires, n'engagent pas les lits d'hôpitaux, ne pillent pas les caisses d'assurance, n'occupent pas les tribunaux, ni les prisons... De plus il y a des milliers de célibataires des deux sexes qui ont des charges de famille; des enfants qui s'unissent pour aider leurs vieux parents, ou des frères, pour venir en aide à la famille quand surviennent la maladie, un coup du sort, la ruine, un accident. Il y a donc des célibataires 100 %, 50 %, 25 %; comment les distinguez-vous? Et ceux qui élèvent, éduquent, instruisent des neveux, des filleuls? Et ceux qu'on charge de quatre, cinq tutelles toutes difficiles, toutes onéreuses? Et les célibataires qui ont des enfants, reconnus ou non, où se recrutent, en règle générale, les délinquants de toutes les catégories, qu'en ferez-vous?

Vous puniriez — car cet impôt, qu'on le veuille ou non, a une valeur punitive — vous puniriez ceux qui ont de la vie conjugale une conception si élevée qu'ils ont préféré la solitude à la désillusion; ceux qui, pour rester fidèle à un cher souvenir, ont gardé le célibat; ceux qui, connaissant qu'ils n'ont aucune des qualités nécessaires à la vie conjugale, ont préféré y renoncer pour ne pas faire des malheureux; ceux qui, se sachant tarés, physiquement ou mentalement, ont renoncé à mettre au monde des candidats à la tuberculose, des syphilitiques ou des débiles mentaux. Votre impôt punira ceux et celles qui se sont sacrifiés pour élever des frères et des sœurs; lorsque leur tâche est finie, il est trop tard.

Notre impôt sur les célibataires frappera-t-il tous ceux, et toutes celles surtout qui, dans les hôpitaux, les cliniques, les asiles, les maisons de fous se sont mariés avec la souffrance humaine? Vous punirez d'un impôt dont le produit ira aux œuvres de l'enfance et de l'a-

dolescence celles qui, partout dans les hôpitaux, les crèches, les gouttes de lait, dans la lutte contre la tuberculose, dans les dispensaires, les services sociaux, ont voué leur vie ou une bonne part de leurs loisirs, une part de leurs gains ou de leur petite fortune, au mieux-être physique et moral de l'enfant. Il faut ignorer la part immense prise par la femme dans le service social pour oser imposer d'un impôt spécial toutes les célibataires qui s'y donnent. Vous obligez plus ou moins les institutrices à renoncer au mariage, mais vous les punirez d'un impôt si elles restent filles. O logique!

En vérité, plus on examine cet impôt, plus on le trouve injuste, absurde, immoral et même antisocial. J'en demande pardon à son auteur et à tous ses prédécesseurs, mais je le pense ainsi.

S. BONARD.

Lire en 2^{me} page:
Où nous en sommes...
J. GUEYBAUD: *In Memoriam. M^{me} Marguerite Durand.*
Les femmes et la S. d. N.: contre la traite des femmes.
Le parti radical et les femmes.

En 3^{me} et 4^{me} pages:
S. B.: *Une thèse juridique féministe.*
Les Congrès de l'été: Congrès mondial de la jeunesse.
V. DELACHAUX: *Carrières féminines.*

En feuilleton:
MAY BOROZ: *La bibliothèque féministe de Marguerite Durand.* A. MILICE: *Marguerite Durand et Clémence Royer.*
Glanté dans la presse.
Publications reçues.

L'Exposition nationale suisse de 1939 sans les femmes?

Un article du *Bund* relevait récemment que le Comité d'organisation de la prochaine Exposition nationale suisse ne compte pas une femme parmi ses membres, et nous joignons notre protestation à celle qu'élevait l'auteur de cet article.

Le souvenir de la *Saffa* en 1928, est en effet encore trop vivant dans toutes les mémoires, et son succès a prouvé de manière trop irréfutable le don d'organisation des femmes pour que l'on ne soit pas stupéfait que les organisateurs de l'Exposition de 1939 se privent ainsi délibérément d'un concours précieux. Et que l'on ne vienne pas prétendre que c'est parce que l'Exposition de Zurich innovera en la matière: la *Saffa* a été elle aussi une innovation, et pour arriver à leur but, les femmes ont dû vaincre des difficultés comme n'en rencontrera certainement pas sur sa route la prochaine « Nationale ».

La Conférence du Conseil International des Femmes à Calcutta (30 janvier—5 février 1936)

Le Conseil National des Femmes des Indes a désiré rassembler en une grande Conférence nationale toutes les femmes qui, dans le vaste continent indien, défendent la cause féministe et travaillent, telles de courageuses pionnières, à émanciper leurs sœurs, et à les aider dans leur lutte pour leurs droits.

Lorsque l'invitation de participer à ce Congrès parvint en Europe au Secrétaire du C. I. F., elle suscita un grand intérêt, et peu après, des adhésions enthousiastes arrivèrent de différents pays. C'est ainsi que 14 Européennes, en deux groupes de 6 et 8 personnes, quittèrent leurs foyers au début de janvier pour répondre à l'appel des femmes des Indes. La Suisse à elle seule était représentée par trois personnes: M^lles Zellweger et Sartorius, de Bâle, et Dr. Girod, de Genève.

Le poète dit que partir c'est mourir un peu... Pour nous ce fut, au contraire, le début d'une vie magnifique; ce pays dont nous avions rêvé bien souvent allait se révéler à nous, et non seulement son présent, mais aussi son passé plein de mystère et de beauté.

Quinze jours de traversée permettent de lire et aussi de causer avec les amies hindoues rencontrées à bord. Mais qui n'a pas eu de surprise en mettant pour la première fois le pied sur un continent nouveau? On sait que cela est, mais soudain on se trouve mêlé, incorporé à une existence où tout est différent. L'accueil est chaleureux, les femmes qui sont venues nous chercher sur le bateau portent de ravissants saris clairs et légers, à côté desquels nos vêtements de voyage sont lourds et encombrants. Des guirlandes de bienvenue sont passées à nos cous, et de suite les journalistes et les photographes s'affairent autour de nous.

A Bombay, le Conseil National des Femmes possède un état-major que d'autres grandes villes pourraient à juste titre lui envier. La présidente, Mrs. Talyarkhan, mène avec compétence et entrain une équipe fort active, dans laquelle se trouve Mrs. Shuffy Tyabji, membre du Conseil municipal de la ville, Miss Jhirad, Mrs. Premshaw, et d'autres.

Les institutions sociales, fondées et dirigées par ces femmes de cœur, sont parfaitement appropriées aux besoins du pays, tel le grand hôpital pour femmes, fondé il y a 50 ans, où sous la direction ferme et douce à la fois du Dr. Jhirad, des milliers de femmes (22.000 en 1934) reçoivent les soins éclairés de jeunes Hindoues auxquelles la maison donne une excellente formation d'infirmières.

Dr. R. GIROD.

(La suite en 2^{me} page.)

Un groupe de déléguées à la Conférence de Calcutta. Les deux Européennes au premier rang sont Dame Elisabeth Cadbury (Gde-Bretagne) et la princesse Cantacuzène (Roumanie). Entre les deux, la Maharani de Baroda.



Cliché „Bulletin C. I. F.“

IN MEMORIAM

Mme Marguerite Durand

Si la mort de cette pionnière du féminisme constitue un véritable deuil pour beaucoup de féministes françaises, auxquelles nous tenons à exprimer cette occasion toute notre sympathie, la génération actuelle de nos féministes suisses ne connaissait sans doute guère plus que de nom, et encore! la fondatrice de la *Fronde*, M^{me} Marguerite Durand s'était en effet, vu son âge, et sa